

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 novembre 2018

LOI DE PROGRAMMATION 2019-2022 ET DE RÉFORME POUR LA JUSTICE - (N° 1396)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1105

présenté par
M. Paris

ARTICLE 43

Après l'alinéa 74, insérer l'alinéa suivant :

« C. – Au premier alinéa, au 1° et à la première phrase de l'avant-dernier alinéa de l'article L. 3421-5 et au premier alinéa de l'article L. 3421-7 du même code, le mot : « troisième » est remplacé par le mot : « second ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.